



## coups et blessures volontaires

Par **Lucie**, le **09/04/2009** à **07:50**

Le mari de ma meilleure amie est en détention provisoire pour "tentative de meurtre". Ils sont d'origine pakistanaise et la soeur de celui-ci séparée fréquentait depuis environ 1 mois 1 nouvel homme. Quand le reste de la famille l'a appris, ils demandèrent à Karim de faire venir cette personne pour avoir 1 discussion, car le fait qu'il dorme chez leur soeur même pas encore divorcée était inadmissible. Karim étant le seul à l'avoir déjà fréquenté accepta. Mais une fois en face à face les cousins, frères..., 3 en tout en vinrent aux mains. Karim qui était resté pour essayer de calmer les choses et qui ne lui a mis qu'une claque en l'entendant demander combien on était prêt à lui donner pour qu'il s'éloigne de leur soeur est avec son frère qui lui avait un crick en détention provisoire. Ils ont l'air d'être jugés ensemble faut-il et peuvent-ils prendre un avocat chacun? Quand mon amie pourra-t-elle voir son mari? Pourquoi ne risque-t-il plus une amende ou du sursis comme lui avait dit la police au départ? Merci de me répondre au plus vite j'aimerais lui apporter des réponses car elle est sur Paris et je me sens loin et inutile